

# Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

JUIN 2025

À LA UNE

**PROGRAMMATION DE LA  
SAINT-JEAN-BAPTISTE - 21 JUIN 2025**  
DÉTAILS À LA PAGE 13



**MERCI AUX COMMANDITAIRES  
ET AUX BÉNÉVOLES**  
DÉTAILS À LA PAGE 14

- 03 MOT DU MAIRE
- 03 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
- 03 TAXES 3<sup>E</sup> VERSEMENT
- 04 RAPPELS IMPORTANTS
- 05 EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLICS
- 11 PRUDENCE AVEC LE FEU
- 12 MALTRAITANCE DES AÎNÉS
- 20 MEETUP SHOW N' SHINE
- 21 ÉQUIPE CAMP DE JOUR
- 21 2<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS GLACÉ
- 22 CAMP DE JOUR – COMMANDITAIRES
- 25 GROS REBUTS
- 27 ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES

## **BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

Mardi 24 juin – Fête nationale  
Lundi 30 juin – Fête du Canada  
Du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août –  
Vacances estivales

Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

421, 4<sup>e</sup> Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

**CONSEIL MUNICIPAL**



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE  
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE  
819 388-0036

**PERSONNEL  
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI  
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

**MICHELINE MARTEL** | Directrice générale  
Poste 2240 • [dq@sainte-helenedebagot.com](mailto:dq@sainte-helenedebagot.com)

**LUCIE CHEVRIER** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • [dga@sainte-helenedebagot.com](mailto:dga@sainte-helenedebagot.com)

**BRIGITTE GENDRON** | Technicienne administrative  
Poste 2340 • [info@sainte-helenedebagot.com](mailto:info@sainte-helenedebagot.com)

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com)

**CHARLES GAUCHER** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • [travauxpublics@sainte-helenedebagot.com](mailto:travauxpublics@sainte-helenedebagot.com)

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
[incendie@sainte-helenedebagot.com](mailto:incendie@sainte-helenedebagot.com)

**RAYMOND LESSARD** | Inspecteur municipal en bâtiment  
Poste 2230 • [inspecteur@sainte-helenedebagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helenedebagot.com)  
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h  
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**



## Mot du maire

Réjean Rajotte  
Maire

Petit rappel : Si vous promenez votre chien, n'oubliez pas vos sacs afin de ramasser ses excréments et assurez-vous de les déposer dans une poubelle. Le terrain de balle et de soccer ne sont pas des endroits pour aller faire courir votre chien et les animaux ne sont pas permis sur tous les terrains des loisirs ni dans les parcs. Le camp de jour va commencer sous peu et nous aimerions que les terrains des loisirs soient propres. Merci pour votre civisme!

Comme chaque année, il y a des travaux qui se font dans les chemins municipaux. Nous vous demandons d'être prudents et polis avec les travailleurs.

Nous espérons vous voir en grand nombre à notre belle fête de la Saint-Jean-Baptiste. Un merci tout spécial pour nos généreux commanditaires pour les feux d'artifice et à monsieur Laramée pour le prêt de son terrain.

Le beau temps est enfin arrivé et les vacances s'en viennent à grands pas. Je vous souhaite de belles vacances et soyez prudents sur les routes. Bon été!

“ La prochaine séance du conseil sera tenue le 2 juillet 2025, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue. ”

## AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➡ 421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal)
- ➡ 400, 2<sup>e</sup> Rue (chalet des loisirs)
- ➡ [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) (onglet AVIS PUBLICS)

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**  
**MARDI 24 JUIN**  
**ET LUNDI 30 JUIN 2025**  
Le conseil et les employés municipaux vous souhaitent une bonne Fête nationale et une bonne Fête du Canada

**TAXES MUNICIPALES**  
**DATE D'ÉCHÉANCE**  
3<sup>e</sup> versement : 23 juin 2025  
La Municipalité vous rappelle que le 3<sup>e</sup> versement vient à échéance le 23 juin 2025. Si vous avez un solde, téléphonez au 450 791-2455, poste 0.

## LE BAGOTIER | RELÂCHE JUILLET



Le Bagotier fait relâche en juillet. Celui du mois d'août contiendra tous les détails concernant les cours débutant en septembre, mais vous pourrez également retrouver ces informations sur notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com).

## VACANCES ESTIVALES - BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

DU 21 JUILLET AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2025

Le conseil et les employés municipaux vous souhaitent de belles vacances!

# La municipalité VOUS INFORME

## LES EXCRÉMENTS DE VOTRE CHIEN DOIVENT ÊTRE RAMASSÉS. C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ!

### RESPECTEZ VOTRE COMMUNAUTÉ !

La Municipalité remarque que certains propriétaires de chiens ont laissé leur animal faire leurs besoins dans la forêt nourricière qui se trouve près du presbytère. Par souci de civilité et pour l'intérêt de tous, nous vous demandons votre collaboration afin de ne pas laisser votre animal déféquer à cet endroit. De plus, les excréments doivent être ramassés et déposés dans une poubelle, sous peine d'amende.

Consultez le Règlement numéro 558-2020 sur les animaux dans la municipalité sur notre site Internet sous l'onglet *Administration municipale / Règlements municipaux*.



**La propreté des rues de votre beau village est un enjeu important! À tous d'y voir!**

## RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

### DES CHANGEMENTS EN 2025

### RESTEZ INFORMÉS!

La Municipalité vient de mettre à jour son Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en date du 4 juin 2025. Vous trouverez le Règlement dans son intégralité sur notre site Internet, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements municipaux*.

Nous vous recommandons d'en prendre connaissance afin d'éviter des amendes.



## AVIS AUX CITOYENS ET AGRICULTEURS

### IMPORTANCE DE PROTÉGER NOS PLANS D'EAU POTABLE

Chaque printemps et chaque automne, la Municipalité doit rappeler aux citoyens et aux agriculteurs l'importance de protéger nos plans d'eau potable.

La Municipalité est desservie par deux puits et il est impératif que tous reçoivent l'information pour assurer la sauvegarde de cette ressource nécessaire à la vie.

Nous vous remercions de votre collaboration.



**En cas d'urgence, comme lors d'un déversement, l'épandage de produits non autorisés, etc., contactez immédiatement le 450 250-2481.**

Pour plus de détails, consultez notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), sous l'onglet *Environnement / Rapports - eau*. Le document se nomme : *Avis aux citoyens et agriculteurs*.

# Extraits du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 3 juin 2025, à 19 h 30.

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL

**3 JUIN 2025**

## ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	4.2	Resurfacement de la 4 <sup>e</sup> Avenue – Travaux 2024 – Pavage Drummond inc. – Réception définitive – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	4.3	Stationnement municipal coin 4 <sup>e</sup> Avenue et 2 <sup>e</sup> Rue – Travaux 2024 – Excavation Laflamme et Ménard inc. – Réception définitive – Approbation;
1.2	Période de questions;	4.4	Travaux de changement d'un ponceau sur le rang Saint-Augustin – Pavage Drummond inc. – Ajustement requis pour la longueur du ponceau – Ratification;
<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>5</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.2	Règlement numéro 639-2025 régissant l'utilisation de l'eau potable – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	<b>6</b>	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>
2.4	États comparatifs – Dépôt;	<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
2.5	Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine – Adoption;	7.1	Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption;
2.6	Finances – Reclassement de fin d'année financière 2024 – Approbation;	7.2	PIIA – Demande lot numéro 3 632 671 – 630, rue Paul-Lussier – Approbation;
<b>3</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE</b>	<b>8</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	<b>9</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	<b>10</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
3.3	Incendie – Congrès AGSICQ – Ratification;	<b>11</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
3.4	Incendie – Embauche – Personnel de soutien en intervention – Approbation;	<b>12</b>	<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE</b>
<b>4</b>	<b>TRANSPORT</b>		
4.1	Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006 – Adoption;		

### 2.5 Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine – Adoption

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le pouvoir d'emprunt et de dépenses du Règlement numéro 555-2020 de l'ordre de 68 526 \$;

Considérant que le conseil a pris la décision de procéder à l'installation du jeu sur la patinoire existante, faisant en sorte de n'avoir aucune nouvelle construction de surface à construire;

Considérant qu'un avis de motion est donné et que le dépôt du projet de Règlement a été fait à la séance ordinaire du 3 mars 2025;

Considérant que des copies du projet du Règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et également disponible sur le site Internet de la Municipalité;

Considérant la procédure de référendum diffusée par avis public le 5 mai 2025 et tenue du registre le 12 mai 2025 de 9 h 00 à 19 h 00, n'ayant reçu aucune signature;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le Règlement à adopter;

En conséquence, sur la proposition de Robert Chevrier,

Appuyée par Martin Doucet,

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 636-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 555-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 68 526 \$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine; et

De transmettre ledit Règlement au MAMH pour son approbation, ainsi que pour effacer le solde de celui-ci de la liste de Règlement d'emprunt en attente au dossier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

### **2.6 Finances – Reclassement de fin d'année financière 2024 – Approbation**

Considérant le dépôt des états financiers 2024, lors de la séance du conseil du 6 mai 2025;

Considérant qu'il est nécessaire à chaque fin d'année de reclasser des sommes, soit pour cette année, le surplus à subdiviser entre la partie générale, le secteur aqueduc et le secteur égout, ainsi qu'un reclassement de frais de déplacement lié à une annulation de chèque émis en 2024;

En conséquence, sur la proposition de Hélène Dufault,

Appuyée par Daniel Plante,

Il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le reclassement d'un montant de 256 234,63 \$ à partir du surplus général non affecté au surplus affecté pour le secteur aqueduc; et

D'autoriser le reclassement d'un montant de 82 203,80 \$ à partir du surplus général non affecté au surplus affecté pour le secteur égout; et

D'autoriser le reclassement d'un montant de 60,00 \$ à partir du surplus général non affecté pour annuler la dépense de frais de déplacement poste 02-610-310.

### **3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation**

Considérant les demandes mensuelles du Service incendie concernant les besoins d'équipement;

Considérant que les achats demandés, avant les taxes applicables sont les suivants :

- Formation IAAI pour Réjean Brouillard, capitaine, au montant de 145 \$;
- Deux casques jaunes, au montant de 395 \$ chacun;
- Six paires de gants de pompiers, au montant de 165 \$ chacun;
- Trente cagoules, au montant de 75 \$ chacune;
- Onze sacs à dos pour les petits pompiers, au montant de 168 \$ chacun;

En conséquence, sur la proposition de Michel Daigle,

Appuyée par Robert Chevrier,

Il est résolu à l'unanimité :

D'approuver les achats mentionnés, avant les taxes applicables, à la présente résolution pour le Service incendie.

### **3.2 Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte**

Considérant le dépôt du rapport mensuel de mai 2025 du Service incendie, préparé par monsieur Francis Rajotte, directeur du Service incendie;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Paré,

Appuyée par Martin Doucet,

Il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du rapport mensuel de mai 2025 du Service incendie de la Municipalité.

### **3.3 Incendie – Congrès AGSICQ – Ratification**

Considérant que chaque année, le directeur du Service incendie participe au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ);

Considérant que le congrès sera tenu du 14 au 17 juin 2025, à Trois-Rivières, au montant d'inscription de 850 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Robert Chevrier,

Appuyée par Hélène Dufault,

Il est résolu à l'unanimité :

De ratifier l'inscription de monsieur Francis Rajotte, directeur du Service incendie, pour participer au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ), du 14 au 17 juin 2025, à Trois-Rivières; et

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant de 850 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacement, tel qu'il appert à la Politique des conditions de travail et un maximum de 4 nuitées au montant de 219 \$ chacune, avant les taxes applicables.

**3.4 Incendie – Embauche – Personnel de soutien en intervention – Approbation**

Considérant la recommandation de monsieur Francis Rajotte, directeur du Service incendie;

Considérant que monsieur Raphaël Rajotte correspond aux exigences du poste de personnel de soutien en intervention, catégorie pompier recrue, qu'il a réussi l'entrevue, les tests et possède les qualifications requises;

En conséquence, sur la proposition de Martin Doucet,

Appuyée par Hélène Dufault,

Il est résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de monsieur Raphaël Rajotte au poste de pompier recrue en tant que personnel de soutien en intervention, à titre de pompier volontaire à temps partiel et dont le salaire et les conditions sont énumérés à la Politique des conditions de travail de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

**4.1 Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006 – Adoption**

Considérant le paragraphe 5 de l'article 626 du *Code de la Sécurité Routière* (RLRQ, c. C 24.2) qui permet à la Municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

Considérant l'article 291 du *Code de la Sécurité Routière* (RLRQ, c. C 24.2) qui permet à la Municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

Considérant l'article 291.1 du *Code de la Sécurité Routière* (RLRQ, c. C-24.2) qui prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

Considérant que cette route couvre deux municipalités, soit Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Hugues, lesquelles sont en accord pour rendre cet axe routier praticable pour les véhicules lourds;

Considérant l'annexe de la carte routière jointe au présent Règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent Règlement a été donné, accompagné du dépôt du projet de Règlement, lors d'une séance du conseil tenue le 3 septembre 2024;

Considérant les ajustements demandés par le ministère des Transports du Québec suite à la demande de préavis le 4 septembre 2024, incluant les délais de consultation par ledit ministère auprès des partenaires et la vérification pour la concordance dudit Règlement;

En conséquence, sur la proposition de Robert Chevrier,

Appuyée par Pierre Paré,

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 629-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement numéro 327-2006; et

De prendre acte que le Règlement numéro 629-2024, entrera en vigueur 30 jours après la réception de la lettre officielle du ministère des Transports du Québec (MTQ) et qu'un avis public d'entrée en vigueur sera donné suite à la réception de cette confirmation.

**4.2 Resurfacement de la 4<sup>e</sup> Avenue – Travaux 2024 – Pavage Drummond inc. – Réception définitive – Approbation**

Considérant les travaux de pavage effectués sur la 4<sup>e</sup> Avenue, par l'entreprise Pavage Drummond inc., au cours de l'année 2024;

Considérant la vérification et la réception du certificat de réception définitive des travaux par monsieur Charles Damian, ingénieur responsable du projet;

Considérant la facture de l'entreprise Pavage Drummond inc., pour la libération de la retenue, au montant de 7 918,65 \$, avant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Michel Daigle,

Appuyée par Daniel Plante,

Il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la libération de la retenue finale pour les travaux de pavage effectués sur la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'entreprise Pavage Drummond inc., au montant de 7 918,65 \$, avant les taxes applicables et un montant de crédit de 81,55 \$, avant les taxes applicables, soit pour un total avant taxes de 7 837,10 \$.

#### **4.3 Stationnement municipal coin 4<sup>e</sup> Avenue et 2<sup>e</sup> Rue – Travaux 2024 – Excavation Laflamme et Ménard inc. – Réception définitive – Approbation**

Considérant les travaux de construction d'un stationnement municipal au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 2<sup>e</sup> Rue effectués par l'entreprise Excavation Laflamme et Ménard inc., au cours de l'année 2024;

Considérant la vérification et la réception du certificat de réception définitive des travaux par monsieur Charles Damian, ingénieur responsable du projet;

Considérant la facture de l'entreprise Excavation Laflamme et Ménard inc., pour la libération de la retenue, au montant de 7 255,07 \$, avant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Robert Chevrier,  
Appuyée par Pierre Paré,  
Il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la libération de la retenue finale pour les travaux de construction d'un stationnement municipal effectués au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 2<sup>e</sup> Rue, à l'entreprise Excavation Laflamme et Ménard inc., au montant de 7 255,07 \$, avant les taxes applicables, dont le paiement est sous réserve du dépôt de tous les documents requis pour la finalité du dossier.

#### **4.4 Travaux de changement d'un ponceau sur le rang Saint-Augustin – Pavage Drummond inc. – Ajustement requis pour la longueur du ponceau – Ratification**

Considérant le contrat octroyé pour le changement d'un ponceau sur le rang Saint-Augustin à la compagnie Pavage Drummond;

Considérant qu'en phase préparatoire l'entrepreneur et l'ingénieur ont constaté qu'il faudrait utiliser un ponceau d'une longueur de 14,64 mètres au lieu de 12,0 mètres pour éviter des pentes de talus trop abruptes causant un risque important de décrochage;

Considérant que pour l'ajustement de la longueur du ponceau, des frais supplémentaires de 6 342,34 \$, avant les taxes applicables, seront ajoutés;

Considérant qu'il était nécessaire de prendre une décision puisque les travaux seront effectués fin mai, début juin et que l'entrepreneur doit commander le matériel requis, dans cette perspective, l'autorisation de modification a été accordée par la directrice et le maire, en date du 20 mai 2025;

En conséquence, sur la proposition de Michel Daigle,  
Appuyée par Hélène Dufault,  
Il est résolu à l'unanimité :

De ratifier l'autorisation qui a été donnée à Pavage Drummond pour modifier la longueur du ponceau à 14,64 mètres, au montant de 6 342,34 \$, avant les taxes applicables.

#### **5.1 Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)**

Le représentant désigné pour représenter la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), monsieur Martin Doucet, expose un rapport verbal résumé des suivis de dossiers et des nouveautés concernant la RIAM.

#### **5.2 Règlement numéro 639-2025 régissant l'utilisation de l'eau potable – Adoption**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le Règlement sur l'utilisation de l'eau potable pour assurer une pérennité des ressources en eau potable et répondre aux besoins de la communauté, tout en s'arrimant à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant qu'au cours des dernières années, la Municipalité a pu constater sa vulnérabilité quant à la desserte d'eau potable et qu'il est nécessaire de minimiser les usages non essentiels en période de chaleur, soit l'été;

Considérant qu'il est nécessaire d'éviter tout gaspillage de l'eau potable, particulièrement en période de chaleur plus intense;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 mai 2025, tel que prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que le projet de Règlement a été déposé par un membre du conseil municipal à la séance du 6 mai 2025 et que des copies de Règlement ont été mises à la disposition du public lors de cette présente séance, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que depuis le dépôt du projet de Règlement, celui-ci était disponible à toute personne qui pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou sur le site Internet de la Municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Paré,  
Appuyée par Robert Chevrier,  
Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 639-2025 régissant l'utilisation de l'eau potable.

### **7.1 Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption**

Considérant que les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

Considérant que les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permettent également aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat;

Considérant que le conseil municipal désire informer les promoteurs et les contribuables de la procédure qu'il entend suivre et des conditions qu'il veut imposer pour l'acceptation de tout nouveau projet de développement résidentiel et l'ouverture de nouvelles rues publiques;

Considérant que le conseil municipal avise tout promoteur que la Municipalité maintient son pouvoir discrétionnaire à signer ou non, une entente promoteur dans le cadre du présent Règlement si cette entente convient à la vision de la Municipalité et ne nuit pas à la saine gestion publique;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de Règlement a été adopté, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de la séance régulière tenue le 6 mai 2025;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 juin 2025;

Considérant qu'entre le projet de Règlement déposé le 6 mai et le 3 juin, le 4<sup>e</sup> Considérant a été ajouté, soit à l'égard du pouvoir discrétionnaire de la Municipalité d'accepter ou non de signer une entente;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Plante,  
Appuyée par Martin Doucet,  
Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux; et

De prendre acte que le Règlement numéro 638-2025, entrera en vigueur après la réception du certificat de la MRC des Maskoutains et qu'un avis public d'entrée en vigueur sera donné suite à la réception de cette confirmation.

### **7.2 PIIA – Demande lot numéro 3 632 671 – 630, rue Paul-Lussier – Approbation**

Considérant que la demande vise à obtenir une approbation du conseil pour la rénovation d'un bâtiment principal situé dans un secteur PIIA;

Considérant les informations transmises concernant le demandeur et l'identification du lot, soit madame Estelle Lacroix et monsieur Jean-Claude Arseneault, pour l'adresse du 630, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot – Zone 205-P – Lot 3 632 671;

Considérant que l'objet de la demande est à l'égard d'obtenir un permis de rénovation pour remplacer l'ensemble des fenêtres;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur la proposition de Michel Daigle,  
Appuyée par Hélène Dufault,  
Il est résolu à l'unanimité :

D'accorder le permis de rénovation pour le remplacement des fenêtres soit de permettre les travaux proposés dans le document déposé avec la demande de madame Estelle Lacroix et de monsieur Jean-Claude Arseneault, pour le bâtiment principal situé sur le lot 3 632 671.

Levée de la séance à 20 h 08.

**L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2025 RÉGISSANT L'EAU POTABLE

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2025, le Conseil de la Municipalité de Sainte Hélène de-Bagot a adopté le Règlement numéro 639-2025 régissant l'utilisation de l'eau potable. Celui-ci remplace et abroge le Règlement numéro 623-2024.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 juin 2025.



Lucie Chevrier  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

### RÈGLEMENT NUMÉRO 637-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 514-2018 POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE DÉFINITIVE (PLANS ET DEVIS) POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DES EAUX USÉES

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 637-2025 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 514-2018 pour les services d'ingénierie définitive (plans et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 mai 2025.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

## SOYEZ VIGILANTS : LA SAISON DES FEUX EST COMMENCÉE !

### Feux de forêt – Feux de joie – Brûlage printanier

Le retour du beau temps donne envie de faire le ménage extérieur... mais attention ! Chaque printemps, des feux échappés causent des incendies dévastateurs. La majorité d'entre eux sont causés par des feux de nettoyage, de joie ou des brûlages à ciel ouvert non contrôlés.

#### Ce qu'il faut savoir :

- Un permis est obligatoire pour tout feu à ciel ouvert sur le territoire de Sainte-Hélène-de-Bagot. Renseignez-vous auprès de votre Service incendie.
- Il est interdit de brûler : bois traité ou peint, pneus, déchets, plastiques, etc.
- La SOPFEU peut interdire les feux selon l'indice de danger. Consultez [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca) avant d'allumer un feu.

#### Si vous faites un feu (avec permis) :

- Choisissez un endroit dégagé, loin des bâtiments, des boisés et des matières combustibles.
- Gardez toujours de l'eau ou un extincteur à proximité.
- Ne laissez jamais un feu sans surveillance.
- Éteignez complètement les braises après usage.

#### Pour un feu de joie sécuritaire :

- Délimitez l'aire du feu avec foyer conforme, muni d'un pare-étincelles.
- Gardez les spectateurs à une distance sécuritaire.
- Vérifiez les vents et les conditions météo juste avant l'allumage.
- Prévoyez un plan d'urgence en cas d'imprévu.
- Il est strictement interdit de brûler du bois traité ou peint, des pneus, des déchets, des plastiques, etc.

#### Pourquoi c'est important :

- Un feu mal contrôlé peut se propager en quelques secondes.
- Il peut causer des blessures, des pertes de biens ou des évacuations.
- Chaque incendie coûte cher... et peut être évité.



#### Pour en savoir plus ou demander un permis :

Amélie Côté-Lambert, Technicienne en prévention incendie  
819-817-3457 / [prevention@sainte-helenedebagot.com](mailto:prevention@sainte-helenedebagot.com)

## CHALEUR ACCABLANTE

En période de chaleur accablante ou extrême, le corps a plus de difficulté à se refroidir et à maintenir sa température dans les limites de la normale. Dans de telles périodes, votre état de santé peut se détériorer rapidement.

Pour prévenir les effets de la chaleur accablante et extrême :

- Hydratez-vous suffisamment (6 à 8 verres d'eau par jour minimum);
- Rafraichissez-vous par la baignade ou dans des endroits climatisés;
- Réduisez vos efforts physiques, et;
- Portez une attention particulière aux bébés, aux enfants et aux personnes âgées.

Pour plus de détails et pour connaître toutes les précautions à prendre, consultez le site Internet : [www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/conseils-sante-ete](http://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/conseils-sante-ete).



# La municipalité VOUS INFORME

## JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – LE 15 JUIN 2025

La Municipalité proclame la journée du 15 juin 2025 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population et invite tous les élus et la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

Nous rappelons 2 services essentiels pour aider les aînés dans certaines situations :

La MRC a mis en place le **projet IMAGES** desservi par CIJM qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse.

Le **projet RADAR** (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie naturel, dans un environnement optimal de santé et de sécurité. Si vous êtes témoin d'une situation de solitude et d'isolement ou que vous vivez de la solitude et de l'isolement, RADAR peut vous aider.



**Vous êtes un aîné?  
Vous vivez une situation difficile?  
On peut vous aider!**

Projet **IMAGES** c'est:

- ✦ Écoute
- ✦ Accompagnement
- ✦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ✦ Maltraitance, violence
- ✦ Solitude
- ✦ Détresse

Contactez:

Annie Quintal  
Intervenante milieu aîné  
MRC des Maskoutains  
450 502-4395  
Projet.images@gmail.com



MRC des Maskoutains

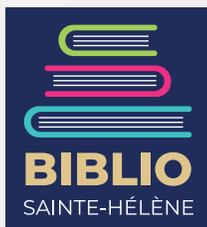
Offert par: CIJM



**Centre d'écoute Montérégie**  
Briser l'isolement chez les aînés

450-658-8509 1-877-658-8509

[www.projetradar.org](http://www.projetradar.org)



670, rue Principale  
450 791-2455, poste 2300

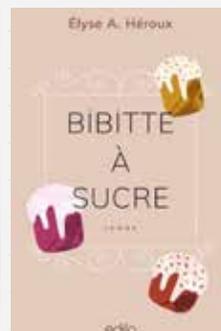
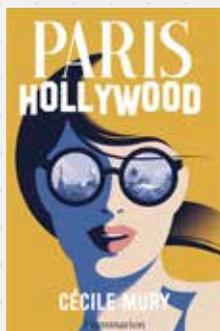
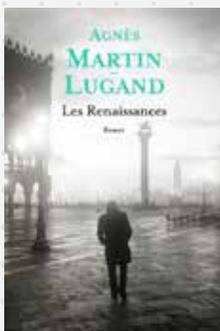
Biblio Sainte-Hélène

### Nouveautés

**Horaire - Saison estivale**

(du 5 juillet au 30 août)

Mercredi 19 h à 21 h | Samedi fermé



LE COMITÉ DES



LOISIRS  
STE - H É L È N E

VOUS INVITE

# Samedi 21 juin 2025

# ON FÊTE !

**Bénévoles recherchés  
pour le service de cantine et de bar  
Si vous êtes intéressés, communiquez avec  
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310**

**AUCUNE CONSOMMATION  
PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR  
NE SERA TOLÉRÉE SUR LE SITE**

**«Gens du PAYS, c'est votre tour,  
de vous laisser parler d'amour»**

Gilles Vigneault

15 h à 18 h

Maquillage, jeu gonflable dans le gymnase  
Mascottes



16 h à 18 h

Atelier  
Satellite



16 h 30 à 22 h

Souper  
Hot-dog



Prévoir de l'argent comptant

18 h 30 à 21 h 30

Musique et danse  
sous le chapiteau

21 h 45 (1<sup>re</sup> partie) | 23 h (2<sup>e</sup> partie)

Prestation du groupe



sous le chapiteau

22 h 30

Feux d'artifice

offerts par  
la Municipalité de Sainte-Hélène  
et ses généreux donateurs



Quebecois Conscience  
3566 Boulevard Sainte-Rose  
Lévis (Québec) H3P 4K6  
Tel: (514) 926-6261

01 h

Fin de l'évènement

19 h à 20 h 30

Danse country  
avec



devant la patinoire

Prenez note que l'évènement aura lieu même en cas de mauvais temps. | Service de bar et de cantine sur place, au profit du Comité des loisirs Ste-Hélène.

## PLUS QUE QUELQUES JOURS AVANT LES CÉLÉBRATIONS DE LA SAINT-JEAN!

Encore cette année, le ciel au-dessus de Sainte-Hélène-de-Bagot brillera de mille feux grâce à la générosité de ses citoyens, entreprises, partenaires et collaborateurs.

*Le conseil municipal et les citoyens vous disent*

# MERCI!

PLATINE



Transport de produits  
alimentaires liquides en vrac

Plus de 90 unités  
- à votre service -

450 791-2122  
www.transportpetit.ca  
info@transportpetit.ca



Transport de Porcs  
d'abattage, de porcelets

Transport fait dans le respect des  
normes les plus élevées du bien-être  
animal

450 261-7209  
pbarbot@ssptransporcs.ca

Depuis 1997

# GROUPE Petit

549 3<sup>e</sup> Rang Ste-Hélène-de-Bagot

*Le Groupe Petit est fier de  
soutenir la Municipalité de  
Sainte-Hélène-de-Bagot*

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Atelier Mécanique pour  
Véhicules Lourds

Services d'urgences routières  
Chrome Shop

450 791-2122  
www.relaispetit.ca  
info@relaispetit.ca



Cuisine maison et ambiance  
réconfortante

Salle à manger & Terrasse  
Menu du jour  
Table d'hôte

450 791-2771  
www.resto152.ca

PLATINE



## Quebeceau Consultants

3566 Boulevard Sainte-Rose  
Laval (Québec) H7P 4K6  
Tél: (514) 926-6261

OR

# MICHEL BROUILLARD



OR



450.773.0762  
TOITURES DURATEK.COM

**TOITURES  
DURATEK** INC  
LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980  
701 RUE PAUL LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE  
BAGOT

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

**UNI-PRO**  <sup>MC</sup>

**LAFORCE**  
**MÉCANIQUE**  
**450-381-AUTO**

844 Paul Lussier, Parc industriel Ste-Hélène

**PAVAGE DRUMMOND** INC.

819-472-4602



CYRILLE  
BELVAL

MARCEL  
LAPIERRE



111, rang Brodeur  
St-Nazaire-d'Acton, QC, J0H 1V0  
Téléphone : 819-392-2225 - Fax : 819-392-2226  
Courriel : bureau@excellporcs.com



**Moteur Électrique  
BISAILLON** INC.

Tél. : 450-794-2122 Fax: 450-794-5322  
courriel: moteurelectriquebisailon@outlook.com  
420, STE-ELISABETH - ST-HUGUES, QC J0H 1N0



# ARGENT



Kiosque à la ferme



Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

477 2e rang  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
Qc. J0H 1M0

*La petite Savoisie*  
FERME MARAÎCHÈRE

Ouverture fin juin 2024



**OK PNEUS**  
Centre du Pneu Upton inc.  
**Martin Courtemanche**  
450.549.4786  
okpneupton@telupton.com  
289, route Joubert, Upton, QC J0H 2E0

## ARGENT



## BRONZE

Réjean Rajotte, maire  
Ferme J-C et Gaby Belval S.E.N.C.  
Ferme Belvadale SENC  
Irrigation Marcel Girard et Fils inc.  
Luc Déry terrassement inc.  
Les Entreprises J.L. Smith inc.  
Ferme J.T. Chagnon & Fils inc.

Meunerie St-Hugues  
Carrière d'Acton Vale ltée  
Ferme Lépine inc.  
Arthur Roy  
Idée Graphik inc.  
Vallières Asphalte inc.



**N'oublions pas  
l'apport de monsieur  
André Laramée qui  
nous permet d'utiliser  
une parcelle de son  
terrain pour le  
lancement des feux.**

# MEETUP

# 3<sup>e</sup> Edition

# Show N' Shine

## 5 JUILLET

Admission  
Gratuite  
pour toute  
la famille

Inscription  
en ligne

#MEETUPSHOWNSHINE

Inscrie ton camion et/ou  
remorque juste ici



Pour plus d'informations  
c'est juste ici



Restaurant / Cantine sur place

Spectacle Son & Lumière

Sur le site du Relais Routier Petit

549 3e Rang  
Ste-Hélène-de-Bagot

Danse country

Artistes invités

Zone Familiale



## ÉQUIPE CAMP DE JOUR 2025

Le Comité des loisirs Ste-Hélène est fier de vous présenter son équipe d'animation du camp de jour 2025 :

- Pour un 5<sup>e</sup> été, *Stitch* sera l'animatrice du groupe des plus vieux ainsi que l'animatrice en chef pour une 3<sup>e</sup> saison;
- *Confetti*, soulignera son 4<sup>e</sup> été et sera à l'animation du groupe des 7-8-9 ans;
- *Calinours* et *Mirage*, quant à eux, reviennent pour leur 2<sup>e</sup> été et seront responsables des jeunes âgés entre 5 et 7 ans;
- Encore cette année, nous pourrons compter sur *Gatorade* comme animateur volant;
- Pour veiller à l'intégration des enfants à besoins particuliers, notre très chère *Latté* sera accompagnatrice en chef pour une 2<sup>e</sup> année;
- Arabesque revient pour une 2<sup>e</sup> année comme accompagnatrice;
- Nouveauté cette année, nous avons la chance d'accueillir *Clochette* pour sa 1<sup>ère</sup> année comme accompagnatrice;
- Finalement, cette année encore, le camp de jour Ste-Hélène sera chapeauté par *Salto*, notre coordonnatrice des 5 dernières années;
- Le Comité des loisirs désire souhaiter la bienvenue à son nouvel aide-animateur *Sport* ainsi qu'à ses 2 nouvelles aide-animatrices *Framboise* et *Macaron*. Une mention spéciale aux 3 aide-animatrices qui reviennent dans l'équipe cette année : *Flip*, *Jujube* et *Hot-Dog*.



Le programme aide-animateur est une belle façon de garder un pied dans le camp de jour. Il s'agit d'un emploi non rémunéré s'adressant aux enfants âgés entre 11 et 13 ans qui souhaitent acquérir de l'expérience dans un milieu de travail. Il s'agit d'un emploi sur une base volontaire. Aucun nombre d'heures et de semaines n'est requis. Le jeune est appelé à venir en aide aux animateurs et à l'équipe. Les activités et sorties sont gratuites pour les aide-animateurs. Aucuns frais ne sont exigés aux parents pour les services du camp de jour et de garde pour les aide-animateurs de 11 et 13 ans. Il s'agit d'une expérience très formatrice et enrichissante pour les jeunes. Nous sommes très heureux d'avoir procédé à l'embauche de *Gatorade* et d'*Arabesque*, qui sont avec nous depuis maintenant plus de 2 ans et qui sont issues du programme aide-animateur.

Notre équipe a bien hâte de vous rencontrer. Bonne saison estivale à tous!

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS GLACÉS 2025

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous invite à participer aux rendez-vous glacés 2025. Pour l'occasion, le camion de rue Cornet en cavale sera au stationnement du presbytère afin de vous rafraîchir :

🍦 Mercredi le 25 juin de 17 h 30 à 21 h

🍦 Mercredi le 16 juillet de 17 h 30 à 21 h

Prendre note que les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température. En cas d'annulation, le rendez-vous sera reporté à une date ultérieure.

On vous y attend en grand nombre!



# CAMP DE JOUR 2025

## REMERCIEMENTS



Encore cette année, le Comité des loisirs, souhaitant offrir un service abordable et une programmation variée aux utilisateurs du service du camp de jour de Sainte-Hélène, a fait appel aux entreprises locales afin de bien remplir cette mission. Grâce à leur contribution, il est possible d'offrir 3 activités gratuites, et ce, à tous les utilisateurs du camp de jour.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène souhaite remercier :



# Desjardins

## Caisse de la Vallée d'Acton



549, 3<sup>E</sup> RANG, STE-HÉLÈNE QC J0H 1M0  
☎ 450 791-2122 🖱 [transportpetit.ca](http://transportpetit.ca)

# FDF

## Plomberie et Services

✉ servicesfdf@gmail.com

☎ 450 209-7326





M. Yves Petit  
M. Gilles Dufault

Abattoir L.G. Hébert et fils Ltée.  
Madame Claire Laferrière



## Sainte-Hélène-de-Bagot

### Que veut dire l'acronyme FADOQ?

Fédération de l'Âge d'Or du Québec

La FADOQ est le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus de la province en matière de vie des personnes âgées québécoises. La FADOQ compte 580 000 membres, 801 clubs, 16 regroupements régionaux et près de 1 700 administrateurs bénévoles. (Source : <http://www.fadoq.ca>)

Fier de ses 51 ans d'existence, notre Club FADOQ Ste-Hélène (m016) compte 175 membres. Vous pouvez maintenant adhérer à notre Club à tout moment de l'année en allant sur notre site Internet au <http://club.fadoq.ca/m016> et remplir les cases :

**Option d'adhésion :** Région Richelieu-Yamaska et cliquez membre d'un club (Sainte-Hélène-de-Bagot) Ste-Hélène M016 et poursuivre votre inscription.

La majorité de nos membres auront à renouveler leur carte de membre en septembre.

### Voyages - Complets

Les deux voyages en autobus que nous avons organisés le 3 juillet et le 6 août sont complets. Merci de participer à nos activités.

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous donnons rendez-vous en septembre.

François Demeule, président-trésorier



### ANNIVERSAIRES MOIS DE JUILLET



Mme Lise Lapierre .....	01
M. René Lalumière .....	03
Mme Thérèse Hébert .....	06
M. Robert Forest .....	08
Mme Madeleine Rondeau .....	12
Mme Sylvie Joubert .....	15
Mme France Vachon .....	15
M. Raymond Brouillard .....	16
M. Alain Beauregard .....	16
M. Gérard Belval .....	16
Mme Mireille Jodoin .....	19
M. Jacques Chagnon .....	20
Mme Ghislaine Pomerleau .....	26
Mme Laurette Roy .....	30



### ANNIVERSAIRES MOIS D'AOÛT



Mme Carmen Lacombe .....	03
M. Robert Cabana .....	10
M. Laurent Graveline .....	12
M. Thierry Vallélian .....	16
M. Jacques Lefebvre .....	20
M. Rémi Fournier .....	21
Mme Jocelyne Jodoin .....	21
Mme Louise Forest .....	26
M. Guy Beaudoin .....	30

**RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains**  
 Pour information  
 www.riam.quebec  
 450 774-2350

**VOUS DÉMÉNAGEZ?  
 DITES « AU REVOIR »  
 À VOS BACS BRUNS ET VERTS!**



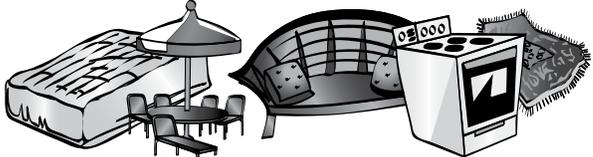
Des bacs vous attendent à votre nouvelle adresse. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec votre municipalité.

**Bon déménagement !**

**CALENDRIER COLLECTES**

● Déchet 
 ● Recyclable 
 ● Organique 
 ● Férié  
○ Collecte des résidus domestiques dangereux 
 ○ Collecte des gros rebuts

JUIN							JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	<sup>3</sup>	<sup>4</sup>	5	6	7			<sup>1</sup>	<sup>2</sup>	3	4	5
8	9	<sup>10</sup>	<sup>11</sup>	12	13	14	6	7	<sup>8</sup>	<sup>9</sup>	10	11	12
15	16	<sup>17</sup>	<sup>18</sup>	19	20	21	13	14	<sup>15</sup>	<sup>16</sup>	17	18	19
22	23	<sup>24</sup>	<sup>25</sup>	26	27	28	20	21	<sup>22</sup>	<sup>23</sup>	24	25	26
29	30						27	28	<sup>29</sup>	<sup>30</sup>	31		



**PROCHAINE  
 COLLECTE DE GROS  
 REBUTS : 24 JUIN**

Voir les détails sur notre site Internet.



DE JUIN À NOVEMBRE  
**UN MARCHÉ UNIQUE,  
 DES SAVEURS D'ICI !**

**SAINT-DOMINIQUE (MIEL DUBREUIL) :**  
 12 JUILLET, DE 9 H À 13 H

**SAINTE-MARIE-MADELEINE :**  
 16 AOÛT, DE 9 H À 13 H

www.matinees-gourmandes.com 



## Infos

# COORDONNÉES

## LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



- **Bureau municipal**  
421, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
450 791-2455 • [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)  
Site Internet : [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)  
Heures d'ouverture : lundi au jeudi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**  
421, 4<sup>e</sup> Avenue
- **Chalet des loisirs**  
400, 2<sup>e</sup> Rue
- **Bibliothèque**  
670, rue Principale, entrée par la 6<sup>e</sup> Avenue

## PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • [www.spadrummond.com](http://www.spadrummond.com)
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
**Écocentres** : 450 774-2350  
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)  
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)  
**Transport adapté** : 450 774-8810  
**Transport collectif** : 450 774-3173  
**Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole** : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188  
**Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot** : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401  
**École Plein-Soleil** : 450 773-1237  
**SARCA** : 450 773-8401, poste 6731

## PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :  
**RADAR** (Écoute) : 1 877 658-8509  
**IMAGES** (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480  
**Aide alimentaire** : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

## VOS DÉPUTÉS

**André Lamontagne**, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



**Simon-Pierre Savard-Tremblay**, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

## LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835

EN 2025, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS

# Le Bagotier



JOURNAL IMPRIMÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec



**450 381-2908**

**info@ideegraphik.com**

## DEUX ENDROITS POUR DÉPOSER VOS PILES



Le service de récupération de piles est disponible au bureau municipal de Sainte-Hélène-de-Bagot au 421, 4<sup>e</sup> Avenue et chez Agiska BMR PRO Ste-Hélène au 655, rue Principale, près de la boîte aux lettres rouge, à l'extérieur. Des boîtes en carton sont prévues à cet effet.

## L'Anatothérapie:

**Une approche innovante pour soulager les douleurs musculosquelettiques.**

L'anatothérapie neutralise la douleur physique, supprime le stress et régénère le corps.



Obtenez le rabais du stagiaire

Manon Lajoie (450) 230-8945

[manon\\_lajoie@icloud.com](mailto:manon_lajoie@icloud.com)

60\$ pour 75 minutes



Abattoir  
**L.G. HÉBERT**  
et fils

### Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté  
Propriétaires  
450 791-2630

428, rue Hébert  
Ste-Hélène-de-Bagot



Yves Marois  
**819 313-0108**  
ctb@vallieresasphalte.com  
vallieresasphalte.com

### PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,  
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.

## OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:



- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND



### Salon toilettage Caniya Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo  
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910

mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313  
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX  
DE BÉTON

STRUCTURE  
D'ACIER

CHARPENTE  
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

### SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING  
[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot  
[jracicot@lussierchevrolet.com](mailto:jracicot@lussierchevrolet.com)  
**450 778-1112 poste 260**  
**Cell. : 450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION  
**PROY**  
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221  
PATRICK ROY, président

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et  
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Service professionnel et courtois



#### TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)  
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calciq-magnésienne-dolomitique | Service de GPS  
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)  
Agricole (bétail, lavage...)

#### NOUVEAU

Services de location  
- Bulldozer  
- Bouteur compacteur  
- Excavatrice

1-800-463-0346 • [www.transportsylvaingirard.com](http://www.transportsylvaingirard.com) • [transport\\_s.girard@hotmail.ca](mailto:transport_s.girard@hotmail.ca)



**SERVICE MÉCANIQUE**  
POUR VÉHICULES LOURDS

**MAGASIN DE CHROME**

**SERVICE DE LAVAGE**

**SERVICES D'URGENCES**  
**ROUTIÈRES 24/7**

REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

450 791-2122

549 3<sup>e</sup> RANG  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
JOH 1M0



Kiosque à la ferme



La petite Savoie  
FERME MARAÎCHÈRE

La Petite Savoie Ferme maraîchère



Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés  
localement seront disponibles  
en libre-service directement à la  
ferme



Raphaël Girard

450-779-5477

rgirard1@live.ca

Plâtrage RG  
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

**AUTOCUEILLETTE**  
**Camerises**

172 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie  
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC JOH 1M0

**Débosselage Peinture**

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement  
de notre service de livraison  
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance  
et en vente libre livrés  
directement à votre porte.

Joanie Richard  
Pharmacienne  
propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
accspharma.ca

Accèspharma  
par Walmart



**E-G-DION & FILS INC.**  
**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0  
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

**BMR** | **Agiska**  
Coopérative

**Bienvenue chez vous !**

**BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666**  
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

**BMR Acton Vale / 450-546-2791**  
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0



**André**  
**LAMONTAGNE**  
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION  
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca





RBO 5592-8188-01

# PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca





**DEGRANDPRÉ**

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**WARWICK**  
1, ROUTE 116 EST

**VICTORIAVILLE**  
389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N

**DRUMMONDVILLE**  
5224, BOUL. ST-JOSEPH

**819 472-3286**  
info@groupedgp.com

**GROUPEDGP.COM**  
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**



**Croteau** INC.

*Émilie & Daniel Croteau*  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823





- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450-791-2616**

Érablière  
**L'Autre  
Versan**



# idéegraphik

*Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.*

**Besoin d'outils  
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

*Excavation*

219, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0



R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




*Sylvain : 450 793-2534    Bur. : 450 793-2535*

*Les Entreprises Racicot inc.*



**DÉNEIGEMENT**  
Résidentiel et commercial  
**Sainte-Hélène-de-Bagot**  
**450 518-4297**





**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**  
AGENCE IMMOBILIERE

**450.230.6667**

Martin Lussier    Israel Lussier    Jacob Lussier  
Courtier immobilier    Courtier immobilier    Courtier immobilier résidentiel

**LUSSIER IMMOBILIER**  
**POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!**  
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



**IRRIGATION**  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**  
521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



# en solide compagnie

pour vos projets d'affaires

Contactez-nous  
450 774-9000

1000, rue Dessaulles  
Saint-Hyacinthe J2S 8W1  
[st-hyacinthetechnopole.com](http://st-hyacinthetechnopole.com)



*Votre garage de confiance !*

# LAFORCE MÉCANIQUE

## 450 381-AUTO

*Depuis 2014*



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT  
AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE  
TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30  
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

REER

Offrez-vous  
des économies d'impôt



Cotisez à votre REER  
au plus tard le 3 mars 2025\*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.  
[desjardins.com/reerceli](https://desjardins.com/reerceli)

\* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.